

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 Septembre 2016

En préambule à la séance du conseil, Monsieur le Maire a décidé de réunir les Conseillers Municipaux sur le chantier de la nouvelle école pour leur faire visiter les travaux et en constater leur avancement.

Cette visite a été très appréciée par tous les élus ; elle a permis d'échanger sur les futures finitions avant de commencer le Conseil Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de l'ensemble des Conseillers, Monsieur le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur Régis DARROT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal du 5 Juillet 2016.

Le compte-rendu de cette dernière séance est adopté à l'unanimité

1 - POINT SUR LE CHANTIER ÉCOLE:

Monsieur le Maire reprend les éléments que nous avons vu lors de la visite d'avant conseil. Il précise que le planning est globalement respecté si l'on tient compte des premières semaines consacrées aux études du sol qui ont conduit au renforcement des fondations.

Le chantier est suivi quasi quotidiennement par Monsieur le Maire qui participe également avec 2 de ses adjoints à toutes les réunions de chantier en collaboration avec le Maître d'œuvre et les entreprises invitées.

2 - DOSSIER CANTINE-GARDERIE-RÉHABILITATION ANCIENNE ÉCOLE :

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux une nouvelle version du projet de réhabilitation de l'ancienne école qui doit accueillir la cantine, la garderie, le point lecture et la salle du conseil.

Ce projet est encore à l'état d'étude. Les Conseillers ont largement débattu sur les différents aménagements possibles tout en souhaitant respecter un budget acceptable.

Les diverses modifications proposées seront présentées à l'architecte pour lancer le permis de construire.

3 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CRÉDIT OU SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE CHANTIER ÉCOLE :

Monsieur le Maire rappelle que le chantier école devrait revenir à 900.000 €, que les diverses subventions et FCTVA s'élèvent à 600.000 € et donc que le reste à charge pour la commune sera de 300.000 €.

A ce jour, nous avons déjà réglé 452.407 €.

Il s'avère que les subventions arrivent après les factures des prestataires. Aussi, Monsieur le Maire propose deux solutions pour faire face à cette situation :

- soit souscrire un emprunt
- soit ouvrir une ligne de trésorerie

Après avoir étudié les deux possibilités, les Conseillers optent pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie, dispositif plus souple, mieux adapté à la situation et plus économique.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

4 - TRANSFERT DE BIENS DE SECTION EN BIENS COMMUNAUX ET VENTE AU SIVOM PARCELLE ZK 352 :

Monsieur le Maire revient sur la réunion publique, concernant le transfert des biens de section en biens communaux et la vente de la parcelle ZK 352, qui s'est tenue le Dimanche 11 Septembre 2016.

Différents votes par section ont donné les résultats suivants :

1 Section d'Yronde :

Vente au SIVOM de la parcelle ZK352 (réservoir des Verdiers)

Votants : 31

Pour : 29

Contre : 02

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour finaliser la vente au SIVOM de cette parcelle.

Transferts des biens de la section d'Yronde à la Commune
Votants : 31
Pour : 29
Contre : 02

2 Section de Buron :

Transferts des biens de la section de Buron à la Commune
Votants : 22
Pour : 21
Abstention : 01
Contre : 00

3 Section de Fontcrépon :

Votants : 20
Pour : 05
Contre : 14
Abstention : 01

Nota : Ce vote ne concerne que le four cadastré AI 39 d'une contenance de 19 m².
Les membres de la section donnent l'accord pour le transfert des autres biens.

5 - COUPE AFFOUAGÈRE :

Monsieur le Maire propose d'attribuer environ 1000 m² par affouagiste inscrit sur la coupe n°18 qui n'a pu être terminée l'an dernier.

Le tarif est maintenu à 60 €, les inscriptions sont ouvertes en Mairie jusqu'à fin Octobre.

A l'unanimité le Conseil donne son accord.

6 - EPF-SMAF NOUVELLES ADHÉSIONS :

Monsieur le Maire cite les communes qui ont demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF :

St Eloy les Mines (63), Madriat (63), Reugny (03), Malrevers (43), Boisset (15), et l'ensemble des communes de la communauté de communes de Sumène-Artense (15).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

7 - SIVOM : présentation des rapports sur le prix et la qualité de l'eau et l'assainissement non collectif :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport annuel du Service de l'eau

Il en ressort un tarif de 2,08 € TTC/m³ sur la base d'une facture de 120 m³ et 99,2% de conformité sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques.

Le dossier complet est en Mairie à disposition du public.

8 - QUESTIONS DIVERSES :

a) Tarifs cantine Vic-Yronde :

Le courrier d'un parent d'élève nous fait part de son incompréhension devant la différence de prix des repas de la maternelle de Vic (4,60€) et de la cantine d'Yronde (3,90€) et s'interroge sur la possibilité de prendre en charge la différence par la commune.

Pour le moment, une convention actualisée chaque année, permet de régler les frais de fonctionnement par élève scolarisé, actuellement d'un montant de 350 € par an et par élève. Il ne comprend pas la différence des prix des repas.

Monsieur le Maire a pris contact avec son homologue de Vic le Comte pour envisager diverses solutions à cette question.

b) Courrier cimetière :

Monsieur le Maire a reçu le courrier d'une personne ayant un proche enterré au cimetière dont la tombe est envahie par la végétation d'une concession voisine non entretenue.

Cela interpelle sur l'entretien de certaines sépultures laissées en déshérence malgré les efforts de la municipalité pour entretenir les parties communes.

c) Tournée de terrain :

Suite à l'annulation de la tournée du 3 Septembre, celle-ci est programmée le 29 Octobre à 9 heures.

d) Déboisement terrain de Fontcrépon :

Dans l'optique d'une vente plus rapide du terrain de Fontcrépon, Monsieur le Maire propose le débroussaillage et déboisement de la parcelle.

Ces travaux doivent être réalisés le plus rapidement possible. Les personnes intéressées doivent se signaler dans les plus brefs délais.

e) Ancienne décharge de Fontcrépon :

Monsieur le Maire signale avoir constaté quelques dérives sur l'utilisation du dépôt de gravas de Fontcrépon : dépôt de déchets verts, et aussi décharge sauvage par des personnes extérieures à la commune.

f) Rallye patrimoine :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le « rallye patrimoine » fera escale pour une pause déjeuner à la salle polyvalente le **Dimanche 16 Octobre**.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 25 octobre 2016.